

PROGRAMME DE FORMATION**Sensibilisation à la prévention des harcèlements****Objectifs :**

- Mieux cerner les notions juridiques et les responsabilités de chacun dans l'entreprise
- Savoir détecter les comportements et situations à risque pour agir au plus vite
- Comprendre ces phénomènes et éviter que les dérives et le sentiment d'impunité s'installent
- Connaître la conduite à adopter et les erreurs à éviter
- Favoriser un cadre de vie respectueux des individus

Public concerné et prérequis :

- Toute personnes exerçant des fonctions d'encadrement
- Ce module peut également être décliné auprès de l'ensemble des salariés d'une entreprise dans le cadre d'une démarche de sensibilisation globale et être adapté aux instances représentatives du personnel.

Modalités d'évaluation des acquis :

Quizz, exercices, jeux de rôles

Moyens pédagogiques et techniques :

Nous pouvons élaborer avec vous des modes opératoires adaptés à votre entreprise pour donner des indications précises sur les comportements attendus et les personnes à contacter. Nous pouvons également nous appuyer sur des faits survenus au sein de votre organisation (anonymisés) pour renforcer la prise de conscience et engager une réflexion collective sur la prévention. Le déploiement de ce module contribue à la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de sécurité de résultat. Le contenu de ce module peut être complété pour aborder la question des discriminations, des addictions au travail ou de la gestion du fait religieux.

Délais et moyens pour accéder à la formation :

Nous préconisons un délai d'un mois pour planifier et organiser une session de formation, en fonction des contraintes logistiques et calendaires.

Toute demande d'information supplémentaire ou de dates est à adresser à Nathalie Bellini (06 72 25 59 10 - bellini@ideeconsultants.fr)

Lieu d'animation :

Au sein de votre établissement ou autre lieu à convenir, sur l'ensemble du territoire français. Nous pouvons également vous accueillir en nos locaux à Boulogne-Billancourt (92).

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Pour tout renseignement et adaptation à des besoins spécifiques, veuillez contacter Nathalie Bellini (06 72 25 59 10 - bellini@ideeconsultants.fr)

Durée : 0.5 jour (4 heures)

Effectif : 12 personnes

Référence : QVT2

Tarif : Devis sur demande

Sanction visée : Attestation de présence

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

PROGRAMME DE FORMATION

Sensibilisation à la prévention des harcèlements

Programme :

Le harcèlement moral

- Les critères du harcèlement moral
- Cas d'application, illustrations
- Sanctions et responsabilité
- Distinguer harcèlement, actes de management, pression professionnelle et conflits entre salariés
- Repérer les signaux faibles et traiter les situations au plus tôt
- Gérer les cas déclarés : recevoir la victime, les personnes à contacter, la communication managériale

Le harcèlement sexuel

- La double définition légale : chantage sexuel ; propos et comportements à connotation sexuelle
- L'étendue de la responsabilité de l'employeur : harcèlement au travail et en dehors, « qui ne dit mot ne consent pas ! »
- Sanctions et responsabilité
- Réagir face à des comportements à risques au sein d'un groupe ou d'un collectif de travail

Les agissements sexistes

- Présentation du « sexisme ordinaire » : étendue du phénomène et enjeux
- Un cadre juridique récent encore méconnu
- Grille d'analyse : que peut-on qualifier d'agissement sexiste ?
- Savoir recadrer les écarts de conduite, repérer les cas justifiant une sanction disciplinaire

Les incivilités

- Les différentes catégories d'incivilités, des plus anodines (en apparence) au plus graves
- Sanctions et responsabilités
- Comprendre la nécessité de réagir systématiquement pour éviter la banalisation des « petits faits » et éviter la dégradation des ambiances de travail propices à la commission de faits plus graves
- Gérer et sécuriser une procédure disciplinaire lorsque c'est nécessaire